

Macti animo estote dilecti filii et viriliter agite in deo fidentes, cujus causam servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
 Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 40 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 70, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berna, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :
 Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
 Pour le canton 10 cent. la ligne.
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

M. Ferry a fait hier lundi, à la Chambre des députés, la communication annoncée depuis plusieurs jours sur les négociations ouvertes avec l'Angleterre en vue d'établir le programme de la Conférence chargée de régler la situation de l'Égypte au point de vue international et financier. Car, quoique l'on prétendit, au début de ces négociations, ne les faire porter que sur la réorganisation des finances égyptiennes, il a bien fallu aborder les questions diplomatiques que soulève l'occupation de l'ancien empire des Pharaons par les troupes de la reine Victoria.

L'Angleterre quitterait l'Égypte dans trois ans, à moins que les puissances européennes ne reconnaissent la nécessité d'une occupation ultérieure. L'Égypte serait neutralisée comme la Belgique, et le canal de Suez serait également neutralisé et ouvert aux relations commerciales de toutes les puissances.

La Chambre s'est donné le temps d'examiner les documents communiqués par M. Ferry ; elle a décidé de renvoyer à jeudi le débat, qui promet d'être vif, car même des feuilles ministérielles, comme le *Journal des Débats*, critiquent l'arrangement conclu et prétendent que la France s'est laissé duper par la « perfide Albion. »

— La Chambre a ensuite abordé la discussion du projet de révision de la Constitution déposé par le ministère. Sur la demande de M. Ferry, l'urgence a été prononcée, ce qui a pour effet de soustraire le projet à un second débat. On veut aller vite. Le résultat n'est du reste pas douteux. Le ministère est sûr d'une très forte majorité sur cette question.

— Le budget espagnol déposé par le ministre des finances donne les renseignements suivants : les dépenses pour l'exercice 1884-85 sont de 880,306,000 fr. ; les recettes de 880,331,000 fr. Le ministre a fait entrer dans le budget futur les 79 millions de dépenses extraordinaires que son prédécesseur couvrait avec les soldes laissés par la conversion de la dette et la vente des biens nationaux.

Le ministre espère pouvoir tirer des impôts existants, lorsqu'ils seront réformés, 844 millions, au lieu de 801. Il a fait précéder son budget d'un long mémoire sur l'état du trésor. Il a été très sévère pour la gestion financière de ses prédécesseurs libéraux, de 1881 à 1884.

LE DISCOURS DE M. ZEMP

sur la révision fédérale

Nous donnons, d'après les notes de notre correspondant, le résumé du discours de M. Zemp qui a le premier pris la parole pour développer la motion présentée au nom de la droite catholique.

M. Zemp a commencé par déclarer qu'en déposant leur motion, les signataires se sont parfaitement rendu compte de la portée de leurs vœux, comme aussi ils ont agi en pleine connaissance de la responsabilité qui pourrait résulter pour eux d'une demande de révision partielle de la Constitution fédérale de 1874.

Mais les motionnaires ne se sont pas fait illusion non plus sur la difficulté qu'ils trouveraient pour combattre quelques-uns des principes constitutionnels qui, admis il y a dix ans, à la suite d'une lutte prolongée entre diverses tendances, ont été salués avec enthousiasme par les uns, et acceptés avec méfiance par d'autres, qui y voyaient l'œuvre d'un parti politique et qui en craignaient déjà alors les effets désastreux. Les vainqueurs de 1874 se sont hâtés de recueillir les fruits d'une victoire qu'ils devaient à une force plus apparente que réelle.

Aujourd'hui, la proposition de révision émane d'un côté qui montre ordinairement beaucoup de méfiance vis-à-vis des décisions et des arrêtés des autorités fédérales ; aussi l'on comprend qu'en présence de cette initiative surprenante plus d'un se soit demandé les motifs de ce changement d'attitude.

L'orateur déclare qu'il donnera la réponse avec la plus grande franchise.

On a toujours prétendu que la Constitution de 1874 était un compromis. C'est vrai, mais les fédéralistes catholiques savent aussi comment le compromis a été conclu : il a été fait par une partie des fédéralistes avec les centralistes aux frais des fédéralistes catholiques et, par conséquent, nous autres catholiques, nous ne sommes pas tenus de croire à l'inviolabilité de cette transaction où nous ne sommes pas intervenus.

En outre, la nouvelle Constitution fédérale est devenue le point de départ d'une série d'iniquités commises au préjudice des catholiques. Le *Kulturkampf* avait excité les esprits ; les citoyens catho-

liques ont fait de vains appels aux sentiments d'équité de leurs concitoyens libéraux et radicaux ; ces derniers se sont rangés du côté des persécutés ; de là est venue la Constitution actuelle qui blesse sous plusieurs rapports les sentiments chrétiens du peuple suisse.

Il est vrai que les luttes sont aujourd'hui moins vives ; mais elles ont introduit la désunion dans les familles, dans les communes et dans les cantons. Maintenant, le peuple suisse veut renouer des relations plus saines et plus paisibles, et c'est pourquoi nous nous écrions : *Plus de Kulturkampf!* Nous ne voulons plus de cette tendance extravagante, qui a essayé de s'immiscer jusque dans l'enseignement populaire!

Les autorités législatives de la Confédération n'ont pas toujours eu la main heureuse ; elles ont, il est vrai, créé une grande œuvre, le *Code suisse des obligations*, grâce à la coopération des représentants de tous les partis, et cette œuvre législative n'a trouvé aucune résistance dans le peuple suisse. Par contre, on avait promis, dès 1874, l'unification en matière de poursuite pour dettes et de faillite, et jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore vu se produire une proposition ou un projet de loi. Que dis-je ? au lieu de faire ce qui est nécessaire, on a fabriqué des lois qui étaient bien loin d'être en harmonie avec le sentiment populaire ; elles n'étaient que le produit de l'esprit bureaucratique. Ainsi l'on a suscité la méfiance du peuple suisse, qui n'accepte plus qu'avec répugnance tout ce qui vient de Berne. Les votations populaires du 26 novembre 1882 et du 11 mai 1884 sont les preuves incontestables de cet état des esprits. On a voulu déchristianiser l'école populaire, tout en la soumettant à l'omnipotence de la Confédération, et le peuple suisse a dit **non!** On a voulu créer, en modifiant le Code pénal fédéral, une loi exceptionnelle, contraire à l'esprit de la loi fondamentale, et le peuple suisse a de nouveau dit **non!**

Un abîme profond existe maintenant entre le peuple et ses autorités ; la faute en est à celles-ci, et si l'on hésite à le croire, on n'a qu'à provoquer une décision populaire ; la réponse sera donnée par le peuple d'une manière qui fera tomber tous les doutes.

C'est donc le devoir de tous de travailler

de concert à sortir de cet état de crise ; tous les partis et toutes les autorités doivent se donner les mains.

La motion présentée par l'orateur et par ses amis politiques est le meilleur moyen de mettre fin à une situation devenue intolérable.

Les motionnaires proposent en première ligne une *nouvelle circonscription des arrondissements électoraux*, car l'on ne saurait mettre en doute que la répartition actuelle des circonscriptions a contribué à creuser l'abîme profond qui sépare le peuple suisse de ses autorités. Le peuple n'est pas représenté, au sein des corps législatifs, comme il devrait l'être. La loi de 1881, inspirée par des préoccupations de parti, a établi une répartition artificielle des circonscriptions ; on n'a suivi aucune autre règle que l'intérêt et le bon plaisir. En effet, la loi de 1881 a créé 8 arrondissements de 1 représentant

13	»	»	2
10	»	»	3
9	»	»	4
9	»	»	5

49 arrondissements électoraux.

Et comme si ce n'était pas assez de cette inégalité criante, on a encore commis l'iniquité révoltante de procurer artificiellement, dans les cantons conservateurs, une représentation des minorités libérales et radicales, en morcelant les cantons de Fribourg, du Tessin, de Lucerne, des Grisons et du Valais. La représentation des minorités est un principe beau et juste, mais c'est le faire servir à une œuvre mauvaise que de ne pas l'appliquer également partout et envers tous ; après l'avoir introduit dans les cantons conservateurs, on s'est bien gardé de l'appliquer dans les cantons libéraux et radicaux, et, grâce à ces procédés injustes, les minorités conservatrices restent écrasées dans les cantons radicaux, on est arrivé à ce résultat tout naturel que le parti libéral radical a obtenu une représentation trop forte et que des minorités importantes du parti conservateur se trouvent exclues du Conseil national.

Cependant ces minorités comptent des hommes aussi capables et aussi dévoués à la patrie que les radicaux ; mais ceux-ci grâce à leur supériorité numérique ont su enfler leur majorité dans les conseils législatifs, d'où l'on a exclu les représentants de l'*Edigenössischer-Verrein* et de la *Berner Volkspartei*.

Dépêches télégraphiques

BERNE, 24 juin.

Au commencement de la séance de ce matin, le Conseil national a eu une votation compliquée sur les propositions de révision constitutionnelle.

À la votation définitive, les propositions du Conseil fédéral tendant à la prise en considération de la motion Zemp et des différentes propositions révisionnistes, ont été adoptées par 98 voix contre 40.

En conséquence le Conseil fédéral est chargé d'examiner la question de la révision et de faire rapport dans un délai qui n'est pas déterminé.

La députation vaudoise a suivi M. Ruchonnet et a voté contre les propositions du Conseil fédéral.

Il va sans dire que M. Huber, de Morat, a voté avec les Vaudois.

Les autres députés fribourgeois ont voté pour la prise en considération et le renvoi au Conseil fédéral.

PARIS, 23 juin.

Une note du ministre du commerce dit qu'il résulte des informations venues de Toulon que l'épidémie n'est pas le choléra asiatique, mais le choléra sporadique qui provient d'une infection locale et non de

l'importation étrangère. Il ne s'étendra donc pas au delà du foyer générateur.

Le ministre a envoyé à Toulon les docteurs Brouardel et Proust pour prendre les mesures nécessaires. Ils arriveront demain matin à Toulon.

LONDRES, 23 juin.

Le *Times*, discutant la succession au trône de Hollande, dit que l'Europe ne saurait être indifférente à la question de régence. Les Etats généraux n'oublieront pas, sans doute, ajoute-t-il, que leur choix, s'il doit être d'abord acceptable par les Néerlandais, ne doit pas provoquer de sentiments de défiance chez les nations voisines.

Le *Times* croit donc que le choix le plus convenable serait celui de la reine Emma.

LONDRES, 23 juin.

Une dépêche d'Aden dit que le navire de guerre italien *Castelfidardo*, pendant une escale faite à Zaylah, a menacé de bombarder la ville et a exigé du gouverneur une somme considérable.

Une grande agitation régnait sur la côte ; mais la présence de la canonnière anglaise *l'Arab*, arrivée quelque temps après cet incident, a rassuré les populations.

LONDRES, 23 juin.

Aux Communes, M. Gladstone a commencé à parler à 5 heures 1/4 au milieu d'ap-

plaudissements. Il a exposé l'accord l'anglo-français. Il n'est pas probable que le vote ait lieu aujourd'hui, ni même que la discussion se termine ; ce sera pour demain ou peut-être pour jeudi.

LONDRES, 23 juin.

Le *Standard* est informé de Vienne que la police a arrêté plusieurs anarchistes étrangers trouvés porteurs de dynamite.

LEMBERG, 23 juin.

Les nouvelles d'hier annoncent de partout la baisse des eaux ; la nuit dernière cependant la pluie a recommencé à tomber. Les eaux ont causé de grands ravages dans les bassins du Don et du Dniester, où des étendues considérables de terrains ont été inondées.

TOULON, 23 juin.

Il y a eu aujourd'hui cinq décès cholériques.

TOULON, 23 juin.

Les cas de choléra à Toulon sont confirmés. Beaucoup d'habitants fuient.

BERLIN, 23 juin.

Les inondations de Silésie deviennent

très inquiétantes. L'Oder a déjà monté de 10 pieds et entraîne tout sur son passage. La pluie a heureusement cessé et on espère que le pire est fait.

Le bruit court qu'un grave accident est arrivé vendredi, dans la Haute-Silésie. L'eau aurait envahi la mine et trente-cinq hommes auraient été noyés.

SAINT-PETERSBOURG, 23 juin.

Des troubles antisémitiques, beaucoup plus sérieux que tous ceux qui ont eu lieu récemment, ont éclaté vendredi dernier dans la petite ville de Kuniavino près de Nijni-Novgorod ; environ 3,000 ouvriers et paysans ont attaqué la population juive de la ville. Les juifs se sont défendus de leur mieux et la lutte a duré plusieurs heures. Elle a diminué d'intensité à l'approche de la nuit.

On avait envoyé chercher des troupes, mais ces dernières n'ont pu rétablir l'ordre qu'à environ onze heures du soir. Onze personnes ont été tuées et près de quarante blessées plus ou moins grièvement.

Trente maisons appartenant à des juifs ont été mises à sac et ensuite complètement démolies.

Les autorités font tous leurs efforts pour empêcher les détails concernant cette malheureuse affaire de transpirer.

Il faut donc remédier à cet état de choses, car le peuple suisse ne supportera plus longtemps de pareilles iniquités ; des groupes très considérables réagissent déjà contre cette injustice, et si l'on considère les causes des résultats négatifs des dernières votations, on trouvera que l'une des causes principales, est la persuasion du peuple qui ne s'estime pas représenté d'une manière équitable dans les conseils législatifs.

Les motionnaires proposent donc une modification de la loi existante ; on peut ou décider qu'il n'y aura pas plus de trois représentants par arrondissement électoral, ou introduire dans les grands cercles le système du vote limité. On devrait enfin réaliser ce que le Conseil fédéral lui-même a déjà proposé pour assurer la représentation des minorités. Il est vrai que celles-ci ne seront pas représentées tant qu'on écartera les objections mal fondées de ceux qui veulent faire croire qu'une représentation de toutes les minorités troublerait la marche de la machine administrative. Il faut sans doute qu'une certaine homogénéité existe dans l'autorité exécutive ; la représentation de toutes les opinions n'est ni opportune, ni possible. Mais on peut exiger que les minorités importantes obtiennent une représentation au sein des autorités législatives ; et plusieurs Etats y sont parvenus grâce au système de la représentation proportionnelle.

On devrait en tout cas montrer de la bonne volonté, en faisant une fois un essai dans l'un ou dans l'autre sens ; les motionnaires ont indiqué deux systèmes ; mais ils n'en font pas une question et ils seraient satisfaits si le Conseil national, tenant compte du principe, introduisait un système différent.

Quoi qu'il en soit, on reviendra à la charge tant que la représentation ne sera pas établie d'après un système équitable, car il faut qu'on en finisse. La décision que le Conseil national vient de prendre au sujet de la révision de la constitution du canton de Schwyz est un argument et une espérance pour les motionnaires.

La majorité qui a refusé la garantie fédérale sous prétexte que la nouvelle constitution schwyzoise créait une iniquité au préjudice du parti radical ne saurait se montrer moins sévère lorsqu'il s'agit des iniquités de la loi fédérale, iniquités non moins graves certes que celle qu'on a cru devoir trouver dans le canton conservateur de Schwyz.

On a fait l'objection qu'une révision de la loi fondamentale ne serait pas nécessaire, pour obtenir une représentation plus équitable des minorités, car il suffirait de modifier la loi sur les élections fédérales. Mais l'expérience démontre que ce principe de la représentation des minorités doit être inscrit dans la Constitution, pour servir de frein aux législateurs, toujours enclins à favoriser le parti qui est au pouvoir. Le Conseil national peut, dans sa composition actuelle, adopter ou repousser le postulat ; mais l'orateur déclare, au nom de ses amis politiques, qu'ils reviendront sans cesse sur leur demande tant que la *statu quo* sera maintenu ; si leur motion est écartée aujourd'hui ils la présenteront

demain avec plus d'insistance jusqu'à ce que le Conseil national ait établi un mode de votation qui assure les mêmes droits à tous les partis politiques du pays.

(A suivre.)

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 23 juin.

Le Conseil fédéral a nommé M. Conrad Stahelin-Werner, d'Amriswil (Thurgovie), consul suisse à Sidney.

M. Abel Erath, de Barberêche (Fribourg), commis postal à Fribourg, a été nommé commis postal à Genève.

Conseil national

Au début de la séance de ce jour (lundi), M. le président Favon a proposé de terminer aujourd'hui la discussion sur la prise en considération de la motion de MM. Zemp et consorts et de renvoyer la votation à la séance de demain.

Cette proposition a été adoptée sans opposition et M. le conseiller fédéral Ruchonnet a ensuite pris la parole, pour exposer son opinion personnelle sur la grave question soumise aux délibérations du Conseil national. Dans un discours fort éloquent, M. Ruchonnet a combattu, non seulement les diverses réformes réclamées par la motion Zemp, mais en outre toutes les autres propositions tendant à une révision de la Constitution de 1874, et il a terminé par un appel chaleureux au Conseil national qui ne doit pas laisser entamer le pacte transactionnel de 1874.

M. de Roten (Valais) s'est prononcé pour la prise en considération de la motion Zemp, tout en se réservant de combattre plus tard le maintien de l'ohmgeld ainsi que l'extension des droits populaires.

Le président de la Confédération, M. Wetti, écouté, comme M. Ruchonnet, avec une attention presque solennelle, a défendu, au nom du Conseil fédéral, la proposition de ce dernier dans le sens de la prise en considération de la motion Zemp et de toutes les autres propositions présentées dans ce débat.

Il a montré avec beaucoup de force qu'il est d'une sage politique de renvoyer toutes les demandes de révision à l'examen attentif du pouvoir exécutif. M. Wetti, en homme d'Etat prudent, a insisté sur la prise en considération, pour éviter que la révision soit posée devant le peuple. L'honorable président de la Confédération craint que le peuple n'exigeât la révision si les conseils législatifs la lui refusaient. Le Conseil fédéral et les Chambres ne doivent pas lâcher les rênes, de peur que le peuple, agissant sous l'impression du mécontentement provoqué par le refus de ses mandataires, ne prenne le chemin fatal qui conduit à la démagogie ; il faut éviter cela à tout prix.

Les discours de MM. Ruchonnet et Wetti ont été également applaudis ; cependant l'impression a été différente, et on ne peut douter que M. Wetti n'ait convaincu et entraîné la majorité du Conseil national ; demain elle se prononcera pour la prise en considération de la motion dans le sens des propositions du Conseil fédéral.

M. le Dr Zemp a clos le débat par un discours fort remarquable, où il a répondu aux critiques et aux objections de certains adversaires, et a conclu en s'associant à la proposition du Conseil fédéral.

La votation aura lieu demain matin, au commencement de la séance.

PRESSE. — Samedi à eu lieu à Berne une

réunion de journalistes pour discuter la création d'un syndicat de la presse indépendante. Dix-sept journaux y assistaient. Différentes questions touchant la propagation de la presse indépendante ont été discutées, puis un comité de cinq membres a été constitué pour étudier la rédaction des statuts du syndicat.

LES FAUSSES NOUVELLES. — A l'approche de la saison d'été, certains journaux qui ont un intérêt à cela ne manquent jamais de répandre des nouvelles absolument alarmantes pour détourner de Suisse le courant des étrangers qui s'y porte chaque année. Ainsi nous trouvons aujourd'hui dans un journal anglais de Paris, qui paraît en deux éditions (le *Matin* et le *Morning News*) un infâme canard annonçant que la « fièvre typhoïde se serait déclarée avec une certaine intensité dans plusieurs localités suisses. « Une centaine de soldats des casernes de « Fribourg auraient été transportés dans « les hôpitaux. »

Nous espérons que les autorités que cela concerne feront des démarches immédiates pour démentir cette nouvelle et exigeront le plus promptement possible du *Matin* et du *Morning News* la rétractation la plus complète.

Une manœuvre aussi révoltante que celle du *Matin* est de nature à causer le plus grand tort à l'industrie si importante des hôtels.

La nouvelle du *Matin* fait déjà sans doute le tour de la presse européenne, sans compter que le câble peut déjà l'avoir transmise aux feuilles américaines. (Revue.)

Grisons

Le capitaine Emmanuel von Vincenz, mort à Dissentis le 10 juin, était né en 1823 à Palenzia en Espagne, où son père était en garnison comme lieutenant-colonel. Celui-ci, excellent officier, avait destiné aussi son fils à la carrière militaire ; le jeune Emmanuel entra dans l'armée papale dès l'âge de 16 ans ; en 1846 il était sous-officier, il fit en 1848 avec les troupes italiennes la campagne de Lombardie-Vénétie, et se distingua dans les combats opiniâtres livrés autour de Vicence. Lorsque la révolution eut pris la haute main à Rome, il revint en Suisse, mais après le retour du Pape, il entra comme lieutenant dans le régiment de la garde papale ; deux ans après il était capitaine dans le 1^{er} régiment, puis en 1855 dans le 2^{em} régiment étranger, où il organisa et commanda jusqu'en 1859 la 1^{re} compagnie de grenadiers. Il fut ensuite commandant de place dans diverses localités jusqu'en 1861, époque à laquelle il prit sa retraite.

**

La semaine dernière, un jeune garçon de six ans, habitant Guscha, se rendit dans la forêt avec sa sœur, pour cueillir des fraises. Le jeune imprudent s'aventura jusqu'au bord d'un précipice. Il fit un faux pas et tomba d'une hauteur de 330 pieds. Par bonheur, il fut précipité sur un grand tas de feuilles sèches et en fut quitte pour un bras cassé et deux blessures à la tête. Le père du petit imprudent, qui craignait de n'avoir à relever qu'un cadavre, fut joyeusement surpris lorsqu'à son appel l'enfant répondit qu'il ne ressentait pas de mal.

Bâle-Ville

Le *Vaterland* annonce que le comité de la communauté catholique a décidé de porter devant l'Assemblée fédérale le recours contre la loi sur les écoles libres du 25 février, et de demander au Conseil fédéral de suspendre jusqu'au 30 septembre prochain l'exécution de l'arrêté du conseil d'Etat du 8 mars portant dissolution de l'école catholique.

Bâle-Campagne

Un petit insecte, qui est aux arbres fruitiers ce que le phylloxera est à la vigne, occasionne paraît-il tant de dégâts sur différents points de ce canton, que le gouvernement a jugé à propos d'adresser aux communes une circulaire dans laquelle il indique les précautions à prendre pour prévenir la propagation de ce fléau. Très prochainement, un excellent jardinier de Schaffhouse donnera une conférence publique sur ce sujet et indiquera aux cultivateurs les moyens les plus efficaces de lutter contre ce redoutable petit insecte. Chaque commune tiendra sans doute à se faire représenter à cette conférence par un ou plusieurs délégués. Il paraît que les communes les plus sérieusement attaquées par la *Blutlaus*, (c'est le nom allemand de l'insecte en question) sont celles de Therwil, Liestal, Oberdorf, Gelterkinden et Sissach.

Vaud

La *Tour de la Reine Berthe*, à Moudon, va disparaître, ou du moins s'abaisser de quelques mètres. Les dangers qu'elle présente depuis longtemps pour les maisons voisines, ont forcé l'autorité cantonale et communale à parer à toute éventualité désastreuse.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 21 juin.

La question de la conférence à Londres et à Paris. — La révision. — La *France libre*. — Au sanctuaire de Montmartre. — Questions financières.

Au palais d'Orsay, on prétend que le cabinet Gladstone sortira vainqueur de l'opposition qui l'attend, lundi, sur la question égyptienne. Le Parlement britannique ne peut songer actuellement à renverser M. Gladstone, tant à cause des importantes questions d'ordre intérieur engagées, telles que la réforme électorale ; la conversion de la dette, la question irlandaise, que des engagements diplomatiques.

M. Jules Ferry et son entourage comptent pleinement sur le triomphe parlementaire du ministre Gladstone.

Il y aura aussi, lundi, une explication devant la Chambre des députés. Il faudra déchirer le voile et obliger le gouvernement à nous dire si, oui ou non, il admettra ou n'admettra pas qu'on mette en discussion la réduction du coupon de la Dette égyptienne. Il faudra qu'il nous dise sans réticence — car la diplomatie n'a plus besoin, à l'heure où nous sommes, de rien cacher sur ce point — si la France est disposée à consacrer la banqueroute égyptienne et à y donner son assentiment. Il ne faut pas que le ministre des affaires étrangères puisse s'engager dans de pareilles conjonctures sans l'avis préalable et formel de notre Parlement.

Il avait été décidé, dans l'entourage ministériel, que l'urgence serait demandée à la Chambre en faveur du projet de révision, afin d'éviter les lenteurs de la procédure parlementaire et surtout la double délibération. Aujourd'hui, le cabinet revient sur cette décision. M. Jules Ferry rencontrera à l'Élysée et au Luxembourg une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. Aussi, les ministres cherchent-ils à se ménager une porte de sortie dans cette impétive révision constitutionnelle.

On fait courir le bruit que le général Thibaudin est un des principaux bailleurs de fonds du nouveau journal *La France libre*. Il n'en est rien. Le général n'a point une fortune qui lui permette des fantaisies de ce genre, seulement son ancien aide de camp, le capitaine Maujean, démissionnaire, et aujourd'hui rédacteur en chef de la *France libre*, est riche et fait, dit-on, la plus grande partie des frais de la nouvelle feuille.

Vendredi, a été célébrée, à Montmartre, dans la basilique du Vœu national, la fête

Les Chantenay

PAR

ANDRÉ BARBES

V

(Suite.)

La salle entière s'était levée pour acclamer la jeune Américaine qui, on le savait, était l'auteur de cette page puissante qu'elle interprétait pour la première fois.

Raoul s'était également levé. La pensée tour à tour triste, consolante, énergique de la jeune fille était apparue à lui dans ces mélodies si expressives. Raoul avait compris ce langage mystérieux qui lui avait parlé à travers l'espace et dans les hauteurs d'une harmonie céleste.

Ce fut la jeune miss qui eut les honneurs de la matinée.

Le public n'applaudit plus que par convenance, et pour ne pas manquer aux usages, mais le moment de l'enthousiasme était passé.

— La comtesse est-elle souffrante ? dit Guirot à Romani, presque affligé du peu de succès qu'avait obtenu la pauvre femme. — Vous ne m'en avez rien dit hier soir ?

— Elle est nerveuse, mais ce n'est rien, fit le comte ; la température élevée dont nous jouissons, malgré la saison, est peut-être la cause de ce malaise. — A propos, ajouta-t-il, permettez-moi de vous recommander un pauvre diable d'Italien ; il cherche un emploi, et je n'ai cru mieux faire que de vous l'adresser. Vous verrez quel parti vous pouvez en tirer.

— Comment s'appelle-t-il ?

— Megliano, je crois...

Le comte parlait sur un ton si indifférent que Francis n'eut aucun soupçon ; le banquier inscrivit sur son carnet le nom de Megliano.

— Peut-il faire un garçon de recette ?

— Peut-être bien ; cependant je ne le connais pas assez pour vous le recommander spécialement ; mettez-le à l'épreuve vous jugerez vous-même de ses aptitudes.

Le concert était terminé. Les équipages s'avancèrent sous la marquise. La foule s'éleva avec des froissements de soie, des bruits confus de voix ; de petits éclats de rires provoqués par une épigramme.

Les curieux attendaient toujours au dehors, espérant voir sortir le prince dont les journaux avaient témérairement annoncé l'arrivée, puis ils finirent par se retirer déçus.

Soul, Richard Fittler arriva au cercle au moment où tout le monde se retirait.

— Comment ! à cette heure-ci ! lui cria-t-on de toutes parts ; mais c'est fini !

— Je le sais bien, répondit-il ; je n'ai pas tenu à assister à votre concert.

— C'était charmant !

— C'est possible ; mais, voyez-vous, j'ai des idées arrêtées, et vous ne ferez jamais que je m'associe à une duperie...

— Expliquez-vous ?

— Comment ! ajouta Fittler, vous prétendez que la guerre a fait des orphelins, vous reconnaissez qu'il y a des familles où le père manque pour nourrir ses enfants en bas-âge... la mère est malade... la misère est au logis... il n'y a pas de travail, il n'y a pas de pain... et vous dites, avec votre logique mondaine : « Voilà des gens qui souffrent, des malheureux qui ont faim... vile organisation une fête ! » — Vous invoquez la misère d'autrui comme prétexte à vos amusements ! Vous dépensez pour vos plaisirs des sommes considérables, puis s'il reste quelque argent, ce sera pour les pauvres !... et vous appelez cela faire la charité !

Cette critique fit hausser les épaules : — Je n'exige pas que l'on soit de mon avis, ajouta Fittler, mais en ce qui me concerne, si j'ai l'intention de soulager une infortune, de venir en aide à un malheureux, je vais le trouver, je lui donne un secours d'argent ou tout autre ; il ne me viendra pas à l'idée de dire : « Vous souffrez, mon ami, vous n'avez pas mangé?... eh bien ! ce soir, j'irai au bal et je m'amuserai à votre intention ! »

Pour la première fois de sa vie, le jeune lieutenant de chasseurs, Georges d'Aiglebrun, écoutait, sans les interrompre, les tirades humoristiques de son ami. C'était là un fait étrange qui ne s'expliquait que par des préoccupations sérieuses et absorbantes.

En effet, tout n'est pas rose dans le métier de commissaire !

A la fin du concert, Georges avait de nouveau offert son bras à la comtesse Romani pour la reconduire jusqu'à son équipage. On en traversant les groupes nombreux qui stationnaient sous le péristyle, il avait remarqué des regards railleurs fixés sur lui, il avait senti au passage des allusions malignes... Un instant, il avait eu l'intention d'aller demander des explications à M. de Castoux, dont le sourire impertinent lui avait particulièrement déplu...

Mais n'était-ce pas amener un éclat ?... Le résultat brut de cette fête fut donc, d'un côté, quelques robes et quelques réputations déchirées, de l'autre, quelques centaines de francs à peine pour les orphelins ; en somme plus de mal que de bien.

VI

Le *Suquet* est le plus ancien quartier de la ville.

Ses rues étroites et mal pavées grimpent autour du petit promontoire qui sépare le golfe de Cannes de celui de la Napoule.

De loin, au milieu du panorama qui se déroule des monts de l'Estérel aux collines de Vallauris, on aperçoit des maisons noires groupées au-dessous de la vieille église, entourant les ruines du Château, dont les hautes tours, découronnées par la foudre, se détachent en silhouette sur l'horizon.

Des débris croulants de remparts ont été recouverts, sur certains points, d'une toiture primitive, de manière à pouvoir abriter toute une population d'ouvriers terrassiers émigrés du Piémont et donner un gîte à ces hordes de

solennelle du Sacré-Cœur. L'affluence des fidèles n'a pas cessé de toute la journée ; on a dû officier à la fois dans la chapelle provisoire et dans la crypte. Des sénateurs, des députés, des militaires de tout grade assistaient, dès neuf heures du matin, à la messe de Son Eminence le cardinal archevêque de Paris. A quatre heures, après la double célébration des vêpres, une immense procession a parcouru la vaste crypte, puis montant dans la nef supérieure de la basilique s'est groupée autour d'un autel dressé pour la cérémonie, au-dessus duquel s'élevait la belle croix de Jérusalem, don des pèlerins de Palestine de l'année dernière. La bénédiction du Très-Saint-Sacrement, au milieu du grand édifice encore inachevé et déjà rempli de fidèles, a terminé la pieuse manifestation catholique.

Mardi prochain, 24 juin, aura lieu, sous la présidence de Monseigneur l'évêque de Meaux et avec le concours de plusieurs organisés très renommés, l'inauguration du grand orgue de choeur construit, pour cette cathédrale, par la maison Merklin et Cie.

Dans son audience d'avant-hier, le tribunal de commerce a prononcé 9 faillites, notamment celle de la Compagnie du chemin de fer d'Alais au Rhône. Si l'on ne veut pas que la crise commerciale s'aggrave, il y a urgence à modifier la loi sur les faillites.

Le marché des rentes françaises est ferme en clôture, mais les valeurs de spéculation, telles que le Suez et le Panama, continuent à supporter des offres.

On annonce pour le jeudi, 26 courant, l'émission de l'emprunt portugais, autorisé par la loi du 21 juin 1883. La souscription sera ouverte au Comptoir d'escompte de Paris, et dans ses agences de Lyon, Marseille et Nantes. Le prix d'émission est de 50 1/2 % ; le revenu du titre, en le libérant à la répartition, est de 6 %.

FRANCE

On signale à Toulon plusieurs décès de personnes présumées cholériques, survenus un jeudi, deux vendredi, quatre samedi et treize dimanche.

L'état sanitaire de Toulon tendant à s'aggraver, la commission sanitaire de Marseille s'est réunie le 23, pour prendre les précautions nécessaires.

Un grave document nous arrive de Paris. C'est une lettre collective adressée à M. le président de la République par LL. EE. les cardinaux Guibert, Caverot et Desprez, archevêques de Paris, de Lyon et de Toulouse.

Avec une dignité et une énergie que justifie pleinement l'hostilité de plus en plus ouverte de la République contre l'Eglise, ces trois membres du Sacré-Collège, qui sont en même temps les doyens de l'épiscopat français, élèvent la voix pour faire entendre la noble protestation de la liberté et de la religion. La lettre proteste contre la récente loi municipale, dans laquelle ils relèvent les dispositions concernant la sonnerie des cloches et la clef de l'église comme portant aux droits de l'Eglise une atteinte qui ne saurait être tolérée. Les éminentissimes signataires protestent également avec autant de calme que de force contre le projet de loi sur le divorce et le projet de loi militaire, lesquels, étant directement opposés au dogme et à la discipline de l'Eglise, aggravent encore les attentats dirigés précédemment contre l'Eglise par d'autres mesures non moins odieuses et qu'il est superflu d'énumérer ici.

Dans cette série de projets iniques, les vénérables prélats dénoncent une violation formelle du Concordat, dont ils rendent justement responsable le gouvernement qui, bien loin de s'y opposer, s'en est fait le complice.

Les cochers du char républicain vont bien rire de cette nouvelle protestation des gens d'église. Mais rien n'y fait. Il est bon, utile, nécessaire, qu'un pareil langage soit tenu ; il est salutaire que la conspiration du silence ne favorise pas les attentats de la secte qui dévient momentanément les destinées de la France. Aussi ne résistons-nous pas au plaisir de citer au moins quelques fragments de la lettre des trois cardinaux français.

Après avoir rappelé que toujours, quand l'Etat a touché aux questions religieuses, les évêques se sont fait un devoir de lui signaler les difficultés et les périls que pouvaient amener certaines innovations, Leurs Eminences continuent :

Une des lois récemment votées, bien qu'elle eût pour objet une matière purement civile, l'organisation municipale, vient de modifier sur un point d'une assez grave importance l'état de choses que quatre-vingts ans de paisible possession avaient consacré. Le décret du 30 décembre 1800 laissait aux curés des paroisses la police des églises. Les articles 100 et 101 de la loi du 5 avril 1884 dérogent à ce principe en ce qui touche la sonnerie des cloches et la clef des églises. Malgré les précautions de langage dont ces nouvelles dispositions législatives sont entourées, il est impossible de méconnaître qu'un changement grave est introduit dans les rapports entre la commune et l'église...

La lettre expose ensuite toutes les difficultés qu'entraînera cette disposition, l'abus des cloches pour des cérémonies que réprouve peut-être la conscience chrétienne, la garde du sanctuaire partagée et par conséquent annulée, etc.

Voici maintenant la seconde partie de cette lettre :

Mais, en rappelant les articles de la loi municipale qui sont contraires aux droits de l'Eglise, nous osons oublier, monsieur le président, les entreprises bien autrement menaçantes qui se préparent au sein du Parlement ? Nous ne voulons pas signaler ici les réductions exorbitantes proposées sur le budget des cultes et qui seraient une façon détournée de déchirer le Concordat, en exonérant l'Etat d'une partie notable des charges essentielles qu'il a assumées par ce traité. Mais la loi du divorce et celle du recrutement militaire, dont la discussion se poursuit, ont déjà donné lieu à des votes qui ne pourraient devenir définitifs sans altérer profondément le rapport de l'Eglise catholique avec les pouvoirs publics dans notre pays.

Le Concordat, en effet, n'a pas créé un religion nouvelle, pour déterminer ensuite ses relations avec l'Etat français. Le premier consul a traité au nom de la France avec le Chef de la religion catholique romaine, vieille de dix-huit siècles et dont l'organisation n'est plus à faire. L'indissolubilité du mariage appartient au dogme et à la législation de cette Eglise. L'immunité militaire des clercs est un point essentiel de sa discipline, l'exemption de la milice est pour les aspirants au sacerdoce la condition nécessaire de leur formation. Leur retirer cette exemption conditionnelle, qui cesse d'ailleurs de les couvrir si, à un âge déterminé, ils ne sont pas engagés dans les Ordres sacrés, c'est tarir le recrutement du clergé et porter le coup mortel à l'Eglise de France. De telles mesures ne pourraient passer dans nos lois sans que le principe même de la Convention de l'an IX fût ébranlé. Sur ce point, ni le Souverain-Pontife, ni les évêques ne sont libres d'abdiquer le devoir qui leur est imposé de réclamer, en vertu du Concordat, ce qui est le droit manifeste et le besoin impérieux de l'Eglise.

Monsieur le président, l'influence du gouvernement est grande dans le Parlement. Quelles que soient les préoccupations de certains représentants, aucune majorité ne se formera pour édicter des mesures que repousseraient vos ministres. Les dépositaires du pouvoir exécutif ne sauraient donc décliner à cet égard une responsabilité qui pèse principalement sur eux. C'est à eux qu'il appartient d'envisager, en hommes d'Etat et non en hommes de parti, une situation pleine de périls, et de faire prévaloir dans les conseils de la nation des pensées de justice, de sagesse et de paix.

C'est à votre patriotisme, monsieur le président, que nous adressons cet appel, et nous le faisons avec confiance, persuadés que vous voulez comme nous la continuation des bons rapports qui ont toujours uni l'Eglise catholique et la nation française, pour le commun avantage de la religion et de la patrie.

ROME

On télégraphie de Rome au Secolo de Milan :

« Je puis affirmer un fait qui aura une grande importance politique.

L'Allemagne possède le palais Caffarelli sur le Campidoglio. Depuis longtemps, elle cherche à acquérir la colline. Elle a acheté tous les terrains et les maisons qui forment le côté méridional en les payant des prix fabuleux. Les contrats n'ont pas été stipulés au nom du gouvernement, mais au nom de l'empereur d'Allemagne. »

La Lombardia ajoutée : « Nos informations nous permettent d'assurer que l'empereur Guillaume a l'intention de réunir au Campidoglio — déclaré territoire allemand — le Parlement de l'empire germanique dans lequel l'Italie admise à faire partie de la Confédération germanique, sera représentée par un nombre suffisant de députés. »

AUTRICHE-HONGRIE

Les succès partiels des antisémites en Hongrie ont produit dans la presse de toutes nuances une sensation d'étonnement. Ils étaient inattendus. Personne ne se fait illusion sur la gravité de ce mouvement ; ce sera un sérieux embarras pour le ministère, une condamnation sans souci de sa politique économique, si favorable aux exactions israélites. Le jour n'est plus où l'on explique ces courants populaires par l'agi-

tation factice de quelques meneurs : il y a là un problème à résoudre et un danger à conjurer. Il faut s'arrêter dans cette voie d'expérimentations antisociales qui troublent les masses dans leurs instincts et leurs besoins.

Le ministère sort non seulement moralement mais encore numériquement diminué de cette épreuve électorale. M. Tisza aura, encore cette fois, la prépondérance, mais il est doublement atteint dans son prestige, malgré les candidatures officielles et la pression administrative. Si, dans cette Hongrie tourmentée, le faux libéralisme ne voit pas encore le pouvoir lui échapper, il n'en est pas moins vrai que, dorénavant, il sera obligé de tenir compte des vœux du pays et des alarmes de la conscience catholique.

PRESQU'ILE DES BALKANS

ROUMANIE. — La session du Parlement s'est terminée le 20 juin. Le discours du trône, à cette occasion, commence par déclarer que la révision de la Constitution et des lois électorales votées par le Parlement marque un grand progrès dans les institutions du pays ; d'autant plus grand, que l'indépendance des électeurs se trouve entourée de puissantes garanties.

Au sujet de la cession des domaines à la couronne, cession récemment sanctionnée par le Parlement, le discours s'exprime ainsi :

« Vous avez pu vous convaincre que la monarchie héréditaire constitutionnelle est la pierre angulaire de notre édifice national, et vous m'avez donné une nouvelle preuve de votre affection et de votre confiance. Je vous en remercie, vous pouvez être certains que, dans mon palais, qui est aussi celui de la nation, toute idée, tout sentiment, tout besoin du pays, trouveront toujours un puissant écho et dans toutes les circonstances auront mon appui. »

Le discours s'est terminé par ces mots : « La politique ferme et prudente de la Roumanie et son développement progressif et pacifique inspirent partout la confiance. La Roumanie occupe maintenant une position dont nous pouvons nous féliciter. » La nouvelle Constitution a été publiée officiellement vendredi dernier.

INDO-CHINE

Le Christianisme a été introduit dans le royaume de Cambodge au commencement du dix-septième siècle par des Jésuites portugais.

Les prêtres français de la Congrégation des Missions étrangères leur ont succédé depuis dans l'évangélisation de cette contrée dont la population s'élève à plus de deux millions d'âmes.

Il y a aussi là-bas des religieuses françaises. Ce sont les Sœurs de la Providence (de Portieux).

Un des missionnaires écrivait en 1574 :

« J'ai délivré de l'esclavage un certain nombre de Laosiens (le Laos est une province du Cambodge), qui, Dieu aidant, ne seront pas les plus mauvais de nos chrétiens. »

Délivrer des hommes de l'esclavage et leur donner la liberté d'homme et de chrétien, voilà bien la mission de la France.

« L'œuvre de Dieu se fait ici lentement, écrivait en 1875 M. Cordier, supérieur de la mission ; cela tient à plusieurs causes qu'il est difficile de détruire. Néanmoins il en est une que j'espère pouvoir faire disparaître : c'est le manque de catéchistes. »

« Le nombre des élèves de notre collège s'est considérablement accru. Sans doute, bon nombre d'entre eux ne seront pas appelés à l'honneur du sacerdoce ; mais ceux-là pourront encore rendre de grands services à la mission, soit comme catéchistes, soit comme maîtres d'école... »

Voilà la statistique religieuse du Cambodge en 1875 :

Table with 2 columns: POPULATION and BAPTÊMES. Rows include Indèles (2,000,000), Catholiques (9,622), De païens adultes (209), Enfants chrétiens (468), Enfants de païens (795), Missionnaires (14), Catéchistes (6), Eglises et chapelles (45), Ecoles (12), Nombre d'élèves (255).

La nouvelle capitale du Cambodge, Phoron-Penh, compte plus de 2,000 catholiques cambodgiens ou annamites.

La Conférence

La note envoyée par le cabinet de Londres aux puissances pour les inviter à la Conférence, énumère les six points principaux sur lesquels est fondé l'accord anglo-français.

1° La caisse de la dette publique aura le droit de s'opposer aux augmentations des dépenses budgétaires.

2° Cette commission exercera un droit de contrôle sur le budget, c'est-à-dire qu'elle pourra présenter des observations sur sa rédaction ;

3° Elle sera présidée par un Anglais, qui aura voix prépondérante ;

4° La caisse de la dette exercera un contrôle intégral, quand l'occupation de l'Egypte par les troupes anglaises aura pris fin ;

5° Le terme de l'occupation est fixé au 31 décembre 1887 ;

6° A cette date, l'Egypte sera neutralisée.

CANTON DE FRIBOURG

Pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Morat, la section française des Etudiants suisses de Fribourg a tenu, dimanche, à la Grenette, un Commers auquel nous avons eu l'honneur et le plaisir d'assister. La réunion était des plus importantes : elle comptait environ 150 personnes. Parmi les invités dont la présence apportait un nouveau lustre à la fête, nous avons pu distinguer M. Théraulaz, vice-président du conseil d'Etat ; M. Aeby, conseiller national ; monsieur Pierre Esseiva, l'éminent poète latin qui vient d'être couronné pour la 10e fois par l'Académie des Pays-Bas ; M. le chanoine Esseiva, recteur de Saint-Maurice, les autorités du Collège, etc. Venus pour témoigner de leur amitié à leurs confrères de Fribourg, les membres des sections de Bâle, de Berne, ont reçu un accueil des plus chaleureux et des plus enthousiastes.

La musique du Collège a eu la bienveillance d'égayer ce Commers par l'exécution des plus riches morceaux de son répertoire. Nous tous qui l'avons entendue, nous lui devons des remerciements pour l'entrain et la brio avec lesquels elle a donné ce concert.

La section allemande de Fribourg venue en corps, a contribué au succès de la soirée, soit par des chants exécutés avec éclat et méthode, soit par des productions comiques.

De superbes discours ont été prononcés. M. Gardian a souhaité en termes chaleureux la bienvenue aux membres du gouvernement, du Conseil national, du Grand Conseil, aux autorités du Collège, aux membres honoraires, aux amis venus de Bâle et de Berne et à la section allemande de Fribourg. M. Théraulaz a répondu dans un langage magnifique ; il a affirmé la force et la nécessité de l'action religieuse. M. Paul Aeby, faisant allusion à la bataille de Morat, nous exhorte à travailler sans trêve ni merci à la défaite des bourguignons du radicalisme et du libéralisme.

M. Hanne, président de la section de Bâle, et M. Chappuis, membre de la section de Berne, remercient leurs amis de Fribourg de la charmante journée qu'ils leur ont offerte et se récrient d'admiration en voyant une salle si grande et si bien ornée. M. Waldsbühl, président de la section allemande, prend également la parole pour témoigner de la joie que tous éprouvent à se trouver réunis dans une si belle fête. M. Montenach se lève pour porter un toast entraînant à la musique du collège et l'auditoire s'unit aux remerciements de l'orateur par des bravos enthousiastes.

Mentionnons encore un discours très remarquable et très applaudi de M. le chanoine Esseiva, l'éminent prédicateur qui avait, le matin même, si bien exposé les bases chrétiennes d'une société qui veut conformer à la religion ses institutions politiques et sociales.

M. Schaller, directeur de l'instruction publique, a exprimé par un télégramme ses regrets de ne pouvoir assister au commers des étudiants suisses. Nous avons également reçu des adhésions, par le télégraphe, de M. Clausen, conseiller national du Valais, de M. Python, ancien président central, et de M. Gottofrey, ancien président de la section française de Fribourg.

Ce Commers a donc réussi au-delà de toute espérance et nous avons pu constater encore une fois que cette belle et forte jeunesse marche toujours droit et sans relâche vers son but qui est la gloire de la patrie et le règne de Dieu. Elle a tout ce qu'il faut pour vaincre : des convictions solides, l'amour du bien, de l'ardeur, du courage, la vertu, la science et l'amitié inaltérable.

La gare de Bulle était encombrée dimanche matin par les membres du Club romand de Lausanne, au nombre d'une centaine, qui avaient choisi le château de Gruyères et le romanesque village de Charmey comme but de leur course annuelle. La réception qui leur a été faite témoignait du plaisir des populations à voir cette vallée si bien appréciée par leurs voisins et confédérés. La banquet servi par M. Niquille, dans la dépendance de l'auberge du Marchal-Ferrant, a été très gai et suivi naturellement de toasts et de chants.

En même temps que le Club lausannois, les alpinistes des sections romandes, en retour de Monthovon et de leur course au Corjeon, avec la halte annoncée à l'hôtel-chalet des bains de Monthbarry, arrivaient à Bulle. La rencontre de ces diverses sociétés donnait au chef lieu de la Gruyère un mouvement exceptionnel dont les excellents hôtels ont dû profiter dès la veille.

(Nouveliste.)

vagabonds et de mendiants qui pullulent aux approches des frontières.

Dans le château même, se trouve une auberge qui a pour enseigne une branche de buis ornée de vieux rubans fanés, effilochés et sordides.

Cette auberge est tenue par une vieille femme, aux formes athlétiques, à la face rubiconde, espèce de virago barbu, que les mendiants et les vagabonds appellent indifféremment la mère ou la Gavotte.

En pénétrant dans l'intérieur, on se croirait transporté dans une véritable Cour des Miracles.

Sur les murs noirs et grasseux, souillés de vin, on remarque des endroits où l'on a gratté le plâtre pour faire disparaître de larges taches de sang, car la Gavotte ne réussit pas toujours à faire rentrer les couteaux, lorsque Piémontais et matelots se disputent après boire !...

Des planches clouées sur des pieds grossièrement équarris servent de table aux consommateurs. Ces tables ont été découpées et déchiquetées par les passants qui prétendent laisser ainsi un souvenir à la Gavotte. Les uns ont tracé dans le bois des lettres informées avec la pointe d'un clou ; d'autres, s'aidant de leur couteau, ont représenté des ancres, des courons, ou des triangles maçonniques.

(A suivre.)

FAITS DIVERS

LE REPOS DOMINICAL. — La tendance en faveur du repos dominical semble prendre de la consistance, même à Berlin. La grande maison commerciale Rudolphe Herzog vient de faire savoir que désormais ses magasins, ses comptoirs et ses bureaux d'expédition seront fermés le dimanche, et que tout le personnel aura, ce jour-là, une pleine liberté.

Les journaux libéraux accueillent cette mesure avec de véritables cris de rage.

Champoireau est dans son fumoir avec un ami.

— A la bonne heure! dit celui-ci en prenant une pincée de caporal dans le bol de laque, voilà du tabac qui n'est pas mouillé!

— En effet, répond Champoireau, j'ai entendu dire que certains débitants mouillaient le tabac. Pourquoi faire?

— Pour gagner dessus, parbleu!

Champoireau ne s'explique pas trop le mécanisme de ce gain illicite; mais il se dit à part lui-même:

— Puisqu'on gagne comme ça sur le tabac, e saurai bien le mouiller moi-même!

Samedi, pendant l'audience correctionnelle du tribunal de Charleroi, on entendait dans la salle des cris ressemblant à ceux d'un moineau, qui accompagnait d'une façon agaçante et

ridicule les paroles des avocats, des témoins et du président. Evidemment, il y avait dans l'auditoire quelqu'un qui se moquait du tribunal.

Le président ordonne aux gendarmes de lui amener la personne qui trouble l'audience.

Les Pandores jettent des regards circulaires menaçants sur l'assistance. Tout le monde se regarde. A ce moment, on remarque un paysan qui essaie furtivement de gagner la porte. Ce doit être le coupable; un gendarme s'élance, le rejoint, l'empoigne et l'amène devant les juges.

— Qui êtes-vous?

— Désiré Steven, de Gilly.

— C'est vous qui, tout à l'heure, troublez l'audience en imitant le cri du moineau.

— Pardon, Monsieur le président, c'est stis! (et Steven tire de la poche de sa blouse un jeune moineau mort, qu'il met sous les yeux du tribunal). J'ai trouvé ce jeune de pierrot en venant ici avec ma femme, qui est prévenue de coups, et pendant qu'on parlait, le pierrot ne pouvait pas se taire.

— Mais il est mort, dit le président.

— Oui, parce que quand je me suis vu pris par le gendarme, d'jet l'ai strané.

Le tribunal ne put s'empêcher de sourire, pendant que l'auditoire éclatait. Le président fit faire silence et, après avoir consulté ses assesseurs, il s'adressa au prévenu:

Le tribunal vous acquitte du chef d'avoir troublé l'audience, mais il vous condamne à

5 fr. d'amende pour avoir tué un oiseau utile, insectivore.

Steven se retire en murmurant: Voilà in mouchon qui m'cousse pu tchere qu'in mâle de canari.

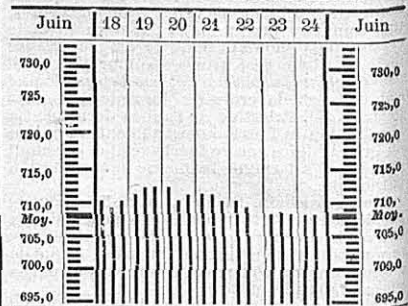
LES DUCS DE NORFOLK. — On lit dans l'*Univers*: « La générosité des ducs de Norfolk est inépuisable pour tout ce qui touche aux intérêts catholiques dans le Royaume-Uni; on parle beaucoup, en ce moment, d'un trait charmant du duc actuel. Le duc défunt avait contribué pour 500,000 fr. à la construction de la magnifique église que les Pères Oratoriens ont fait bâtir à Brompton.

« Le duc actuel, en succédant au titre, avait envoyé aux Pères de l'Oratoire la même somme de 500,000 fr., et les vénérables Pères l'ayant refusée, en disant qu'ils ne pouvaient accepter cet argent dont ils n'avaient aucun besoin, le duc de Norfolk leur a écrit que c'était très bien, mais qu' alors il se considérait leur débiteur de 500,000 fr., et que, par conséquent, il devait leur en payer l'intérêt à 5 p. c. jusqu'à ce qu'il leur plaise de réclamer le capital; et depuis cette époque les Pères reçoivent chaque année 25,000 fr., comme intérêts du cadeau que le duc a voulu leur faire et qu'ils n'ont pas cru devoir accepter. Ce sont les pauvres qui profitent de cette générosité. »

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Observatoire météorologique de Fribourg
Baromètre

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.



Thermomètre (Centigrade).

Jun	18	19	20	21	22	23	24	Jun
7 h. matin	6	8	6	10	12	13	10	7 h. matin
1 h. soir	17	12	20	15	18	17	16	1 h. soir
7 h. soir	13	13	13	17	14	14	14	7 h. soir
Minimum	6	8	6	10	12	13	10	Minimum
Maximum	17	13	20	17	18	17	17	Maximum

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
En premier et en second rang

S'ADRESSER
A MM. WECK & ÆBY
Fribourg, Suisse

Grand choix de LIVRES DE PRIÈRES
En vente à l'Imprimerie catholique

En vente à l'Imprimerie catholique suisse.
LIVRES D'OCCASION

SANCTI
Thomæ Aquinatis
Summa theologica
Diligenter emendata, Nicolai, Silvii, Billnart et C.-J. Drioux notis ornata. 13^e édit., 8 vol., in-8.
Prix: 21 fr.
Cette édition, devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers, a été revue avec le plus grand soin. Le papier, très beau de qualité, peut supporter des annotations à l'encre, avantage précieux pour les étudiants.

Introduction à la Vie d'Évêque du Bienheureux François de Sales.
Prix: 2 fr. 50.
Les délices des amis de Jésus Christ et de la Sainte-Vierge, par le P. Antoine Denis S. J. Prix: 1 fr. 25.
Huit jours au Sacré-Cœur à Montmartre. 1 vol. in-32; broché: 1 fr. 25; franco: 1 fr. 40.

VIE DE LA VÉNÉRÉE
Anne-Elisabeth GOTTRAU
ABBESSE DE LA MAIGRAUGE
avec notices sur quelques autres vénérées Sœurs.
Éditée par M. l'abbé RUEDIN.
Prix: 2 fr. 50.

Vient de paraître
LE LIVRE DES PROFESSES
3^e volume, in-18, de 620 pages.
Prix 2 fr.

LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS
JESUS-CHRIST
Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. — In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.
Prix: 2 fr. 50, franco 2 fr. 80.
Cet ouvrage fait partie des œuvres de SAINT ALPHONSE DE LIGUORI
La traduction est celle du P. Eugène Pladys, rédemptoriste.

LA BIBLE
de tout le monde
Récits complets, historiques, poétiques et moraux de l'Ancien et du Nouveau Testament.
Par M. l'abbé CALAS
2 vol. Prix 8 fr.

Le Catholique
Ou la Règle des croyances et de la vie chrétienne. In-8 5 fr.
Par l'abbé PIÈTRE
Avec approbation de Mgr l'évêque de Verdun.
Ouvrage utile aux prêtres, aux maîtres et maîtresses des écoles chrétiennes, aux pères et mères de famille.

HISTOIRE ILLUSTRÉE
de la Suisse
par J. MARTY; traduite par M. le chanoine Schueuwly. Prix: 1 fr. 50

LA VIE
EST
UN VOYAGE
par l'abbé Terrier
In-18. Franco, 1 fr.
A notre époque où l'on aime tant à voyager, l'auteur offre une étude sur le voyage de la vie. Il considère exclusivement ce sujet au point de vue de la philosophie de la foi.

HISTOIRE DE PIE IX
Son pontificat et son siècle
Par l'abbé A. POUGEOIS
doyen de Moret.
6 vol. in-8. Chaque vol. 7 fr. 50.
Vol. I. *Période des joies*; — vol. II. *Période des douleurs*; — vol. III. *Période des gloires*; — vol. IV. *Période de la paix*; — vol. V. *Période de la guerre*; — vol. VI. *Période de la captivité*.
Ouvrage honoré de l'approbation d'une quarantaine de cardinaux, archevêques et évêques (NN. SS. Meglia, Donnet, Paulmier, Poulon, etc.)

Le Paradis
DE
L'ÂME CHRÉTIENNE
Méditations et prières traduites du latin d'Horstius, par l'abbé LAURENT.
In-12. 1 fr. 50. Demi-reliure, 2 fr. 50.
Ouvrage approuvé par S. E. le cardinal Caverot et par plusieurs évêques.

La Jeunesse de saint Augustin
PAR LE P. CHARLES CLAIR
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
Édition très élégante, prix: 3 fr.

Explication
du Symbole des Apôtres
Avec des traits historiques, à l'usage des catéchistes et des fidèles.
Par l'abbé CATHALA
2 volumes in-12. Prix: 6 fr.

NOUVELLE RÈGLE
du Tiers-Ordre de saint François d'Assise
15 cent.

PETIT MANUEL
du Tiers-Ordre séculier
de saint François d'Assise
augmenté d'un recueil de prières à l'usage des tertiaires. Relié, prix 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. 40.

FIN DU MONDE PRÉSENT
ET
MYSTÈRES
DE LA
VIE FUTURE
PAR
L'ABBÉ ARMINJON
OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE SA SAINTÉ LÉON XIII
Prix: 3 fr.

Une explication naturelle
Il n'existe certainement aucune maison riche ou pauvre, où une des plus belles inventions de notre siècle n'ait obtenu en très peu de temps la place d'honneur. Nous avons du reste partout, dans notre famille, chez nos amis et connaissances, des preuves éclatantes et une explication naturelle d'un si grand succès. Nous voulons parler des Pilules suisses du pharmacien Brandt, qui ont en effet rendu de bien grands services. Tenir le ventre libre et purifier le sang, telles sont leurs fonctions, dont elles s'acquittent à la perfection. Dans les pharmacies 1 fr. 25 la boîte. (O. 24)
Dans toutes les pharmacies.

ATTENTION
L'ALCOOL-MENTHE-CAMOMILLE
Du D^r Charras
est de jour en jour toujours davantage reconnu comme sérieusement et réellement supérieur à tous les alcools de menthe existant à ce jour. — Essayez. — Indispensable aux dames dans toutes les occasions. Dépôt à Fribourg, chez MM. BOECHAT et BOURGKNECHT, pharmaciens, et les principales pharmacies de la Suisse. — **Demandez bien du D^r Charras, seul autorisé.** (O 254)

En vente à l'Imprimerie catholique
MISSIONARIUS
SEU VIR APOSTOLICUS, etc.
Auctore R. P. TIRAN S. J.
P x de l'ouv age complet: 18 f.

DU DEVOIR MATERNEL
Conseils aux jeunes mères
Par une Mère de famille.
Prix: 25 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique
CONFÉRENCES
AUX DAMES DE LYON
PAR
MGR MERMILOD
2 volumes in-12, prix: 5 fr.

Breviarium Romanum
EDITION DE MALINES
4 volumes in-32, caractères nonpareille elzévi rien, cadre de filets rouges, têtes de pages et fleurons gravés d'après les dessins de Yan Dargent; sur papier de Chine, reliure chagrin gaufré, tranche dorée.
Prix: 28 fr.

Vie de M. Dupont
mort à Tou en odeur de sa nété en 1876
par M. l'abbé JANVIER
avec l'approbation de plusieurs évêques, et portrait de M. DUPONT.
Deuxième édition, 2 vol. 6 fr.